

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal provisoire de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil et webdiffusée ce lundi 20 janvier 2025 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

| | |
|--------------------------|-------------|
| Monsieur Mario Bédard | siège n° 1; |
| Monsieur Martin Roy | siège n° 2; |
| Madame Nathalie Michaud | siège n° 3; |
| Monsieur Mario Brunet | siège n° 5; |
| Madame Annie Quenneville | siège n° 6; |
| Monsieur Félix Labrecque | siège n° 7; |
| Monsieur Éloi Rioux | siège n° 8 |

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Patrick Rodrigue, directeur général, M. Richard Michaud, trésorier et Mme Mariane Michaud, greffière.

La séance du conseil est webdiffusée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

2025-15 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par le conseiller Mario Bédard et RÉSOLU unanimement :

2025-16 D'ADOPTER le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 apparaissant sur le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations 2025 – 2026 – 2027 » dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Éloi Rioux et RÉSOLU :

2025-17 D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2025 apparaissant sur le document intitulé « Ville d'Amos budget 2025 » dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ledit budget pouvant être résumé de la façon suivante :

| REVENUS | | DÉPENSES | |
|-----------------------------------|----------------------|---|----------------------|
| Taxes | 27 830 795 \$ | Administration générale | 6 504 845 \$ |
| Compensation tenant lieu de taxes | 4 315 930 \$ | Sécurité publique | 4 249 000 \$ |
| Transfert | 4 435 845 \$ | Transport | 9 774 750 \$ |
| Services rendus | 16 469 685 \$ | Hygiène du milieu | 7 394 285 \$ |
| Imposition de droits | 808 250 \$ | Santé et bien-être | 100 200 \$ |
| Amendes et pénalités | 300 000 \$ | Aménagement, urbanisme et développement | 2 078 830 \$ |
| Intérêts | 459 050 \$ | Loisirs et culture | 7 606 610 \$ |
| Autres revenus | 378 735 \$ | Réseau d'électricité | 9 495 865 \$ |
| Affectations | 1 171 570 \$ | Frais de financement | 1 964 650 \$ |
| | | Remboursement de la dette à long terme | 5 953 245 \$ |
| | | Affectation | 1 047 580 \$ |
| TOTAL REVENUS | 56 169 860 \$ | TOTAL DÉPENSES | 56 169 860 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 44.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Mariane Michaud